

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Ils sont trop verts....

Les élections de Saint-Céré

A propos des élections municipales de Saint-Céré, dont nous avons annoncé le résultat, la *Petite Gironde* publie l'entre-filet suivant de son correspondant :

**Elections municipales.** — Dimanche, 12 courant, la liste Castagné-Murat a été élue contre la liste Lherm.

Bien que la liste victorieuse soit composée de radicaux mêlés à deux ou trois réactionnaires, cette élection n'a aucune portée politique, les candidats élus ayant caché leur drapeau jusqu'au dernier moment et n'ayant réussi qu'en exploitant des passions personnelles et des haines plus ou moins justifiées.

Le parti radical n'a donc aucune victoire à enregistrer, et la situation politique reste la même qu'avant les élections.

Il serait peu charitable de piétiner sur des vaincus. Mais dans les quelques lignes citées plus haut, on trouve tant d'erreurs volontaires, dictées par la colère et le dépit, que nous sommes obligés de ne pas laisser passer sous silence la... bonne foi de M. le correspondant de la *Petite Gironde*.

Il eut mieux valu, semble-t-il, avouer franchement sa défaite, que de démentir par une ridicule attitude sa conduite passée.

Car M. le correspondant est en contradiction avec lui-même. Son opinion d'hier est loin d'être celle d'aujourd'hui.

Il a entendu dire, peut-être, que les œuvres des grands philosophes contenaient des contradictions ; il a voulu les imiter. Il eut peut-être mieux fait de méditer ce vers de La Fontaine :

...Ne forçons point notre talent,  
• Nous ne ferions rien avec grâce... »

M. le correspondant affirme que les candidats élus ont caché leur drapeau. Et cependant dans le numéro du 8 décembre, ce même correspondant octroyait à ces mêmes candidats l'épithète de « révolutionnaires » — rien que cela !... —

Il connaissait donc bien la couleur de leur drapeau, seulement il l'exagérait, selon son habitude.

Aujourd'hui M. le correspondant a changé d'avis ; quelques-uns des candidats qu'il appelait hier des révolutionnaires sont maintenant des « réactionnaires ».

Que seront-ils, demain ?

Vous n'ignorez pas cependant, Monsieur le correspondant, que ceux là seuls cachent leur drapeau qui ont intérêt à ne pas le montrer ; qui, honteux de leurs compromissions avec les « réactionnaires » mettent leur vrai drapeau dans la poche et arborent hypocritement l'étendard républicain.

— Ne connaissez-vous pas de ceux-là... que vous avez soutenus après les avoir combattus quelque temps auparavant ?

Vous vous êtes... trompé volontairement. Les élus de St-Céré n'ont pas caché leur opinion ; car ils n'avaient pas honte de les affirmer ; ils sont aujourd'hui ce qu'ils ont toujours été, des partisans résolus des réformes démocratiques.

D'autre part, d'après M. le correspondant du journal bordelais, l'élection municipale en question n'a aucun intérêt politique ; et cependant dans les numéros du 8 et du 12 courant il affirmait le contraire en deman-

dant aux électeurs de voter pour M. Lherm « pour le bien de la République. »

Ne reconnaissait-il pas ainsi, d'une manière indiscutable, la réelle importance de cette élection ?

Oui, mille fois oui.

Pourquoi donc aujourd'hui vient-il affirmer le contraire ?

Personne ne pourra s'expliquer une contradiction aussi maladroite et une défense aussi piteuse.

Quand on est battu, nous le répétons, on a le courage de s'avouer vaincu !

En terminant, nous nous permettrons d'adresser une question aux rédacteurs, aux vrais rédacteurs de la *Petite Gironde*, à ceux dont nous admirons le talent sans toutefois être toujours de leur avis : « Prenez-vous pour un homme politique sérieux votre correspondant du Lot ? »

Si oui, nous vous démontrerons, par des arguments irréfutables que ce n'est point là l'avis de ses concitoyens.

Certes, il est des gens avec qui l'on pourrait s'entendre... et nous croyons être de ceux qui ne se lassent pas de prêcher l'union des républicains sincères et sérieux.

Mais, franchement, peut-on marcher la main dans la main avec un tel correspondant ? Y-a-t-il une union possible avec un homme qui traite de révolutionnaires, de sectaires, tous ceux qui ne pensent pas comme lui.

Non vrai, il est à plaindre le parti qui, pour défendre sa cause, n'a que des soldats d'une aussi pitoyable valeur.

A. D.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 décembre

Une interpellation de M. Chavoix est renvoyée à samedi.

On discute le budget des travaux publics.

M. Grounier réclame une augmentation de 70,000 fr. afin d'élever le nombre des contrôleurs du matériel et du travail. La commission et le Gouvernement repoussent cet amendement.

M. Berteaux et M. Bourrat réclament alors 27,000 francs pour création de neuf contrôleurs du travail nouveau.

L'amendement Grounier est repoussé par 353 voix contre 193, mais l'amendement Berteaux-Bourrat est adopté à mains levées.

Une motion Berteaux à laquelle M. Millebrand se rallie, est déposée : elle réclame l'observation des lois et règlements et invite la Chambre à défendre les droits des ouvriers de chemins de fer ainsi que ceux du public.

Cette motion est repoussée par 314 voix contre 141.

MM. Audiffred et Drake déposent alors une nouvelle motion ainsi conçue : « La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement... » — cette motion est adoptée par 322 voix contre 141.

M. Turrel demande le renvoi de la discussion au lendemain ; — il est repoussé par 257 voix contre 252.

Enfin un amendement de M. Marcel Habert tendant à une augmentation de 90,000 francs, est repoussé par 295 voix contre 228 et la séance est levée.

Séance du 15 décembre

Budget des travaux publics

M. Georges Berry demande une augmentation de 65,000 fr. en vue d'assurer aux contrôleurs comptables et du travail une somme de 1,500 francs par an, pour leurs frais de tournée et de bureau.

Après l'intervention de MM. Bourrat et Turrel, l'amendement de M. Berry est repoussé par 321 voix contre 214.

La Chambre repousse ensuite un amendement de M. Millerand.

Puis M. Sicard demande une augmentation de 500,000 francs pour les routes. Adopté par 447 voix contre 92.

Un amendement de M. Montaut, tendant à une augmentation de 1000 fr. pour l'étude d'une augmentation générale des salaires des compagnies de l'Etat, est adopté par 336 voix contre 197.

M. Vaillant demande une augmentation de 500,000 fr. de crédits destinés à l'entretien des chaussées de Paris. Repoussé.

Puis les chapitres 32 et 38 sont votés et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 14 décembre

On procède à la discussion de l'interpellation de M. Aucoin, relative à la laïcisation d'une école congréganiste à Auch.

Après un long et intéressant discours de M. Aucoin, après l'intervention de M. Méline dans la discussion, l'ordre du jour pur et simple est voté à mains levées et l'incident est clos.

## INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure et se sont entretenus des discussions parlementaires.

Le ministre du commerce a été autorisé à déposer un projet de loi sur l'insaisissabilité et l'incessibilité des retraites ouvrières.

Note officielle

« En présence des affirmations répétées d'un journal du matin, le gouvernement oppose de nouveau le démenti le plus catégorique et le plus absolu aux allégations sensationnelles qui continuent à se produire.

« Le gouvernement se préoccupe de la campagne d'inventions et de récits imaginaires poursuivie systématiquement par certains journaux. Il est résolu, si cette campagne continue, à prendre, avec le concours du Parlement, les mesures nécessaires pour y mettre fin. »

La note ci-dessus vise les informations données depuis trois jours par l'*Intransigeant* sur la fameuse pièce secrète.

Une intervention

Le *Journal* affirme, et nous donnons son information sous la plus expresse réserve, que, il y a six jours, l'ambassade d'Allemagne a fait des démarches en faveur de l'ex-capitaine Dreyfus. Elle a demandé pour lui un adoucissement de traitement et qu'il « fût traité de façon plus humaine ».

Il aurait été décidé, à la suite de ces démarches, que Dreyfus sera transféré de l'île du Diable dans une île plus vaste, où il aura une plus grande case et une plus grande portion de terrain où se promener.

Sous toute réserve, nous le répétons.

L'affaire Estherazy

M. Mathieu Dreyfus qui n'avait encore été entendu qu'une seule fois, le 7 décembre, par le commandant Ravary, a été convoqué de nouveau, et a été reçu au Cherche-Midi par le commissaire rapporteur.

Les Étudiants

Environ trois cents étudiants de l'École de droit, après s'être livrés à de bruyantes manifestations à l'intérieur, sont partis de l'École, se sont formés en monôme et ont débouché rue Saint-Jacques.

Là l'officier de paix du cinquième arrondissement, aidé de ses agents, dispersa les groupes, mais les étudiants parvinrent à gagner les quais jusqu'à la place de la Con-

corde en criant tout le long de la route « Chez Scheurer ! »

Le but des manifestants était de se rendre chez M. Scheurer-Kestner, rue Pierre-Charron, mais tous les ponts, depuis celui du Châtelet jusqu'à celui de Solférino, étaient gardés par la police.

An pont de la Concorde, ayant voulu déboucher sur la place, les étudiants se sont heurtés à des gardiens de la paix qui les ont empêchés de continuer leur chemin. Ils ont été dispersés, non sans qu'ils aient toutefois poussé de nombreux cris de : « A bas Scheurer ! à bas Scheurer ! à bas Dreyfus ! »

Nouvelles du Tonkin

Les journaux du Tonkin arrivés par le *Sénégal*, nous apportent les nouvelles suivantes :

« L'ordonnance royale rendue par la cour de Hué le 27 septembre, accorde aux citoyens français et aux protégés français le droit de propriété en Annam. Grâce à cette ordonnance royale, l'Annam est ouvert désormais aux colons français. Ce vaste territoire pourra être aliéné et concédé. La colonisation trouvera là un nouveau champ ouvert à ses courageuses entreprises. »

France et Russie

M. Parès, chef de musique de la garde républicaine, a reçu un télégramme du grand-duc Constantin Constantinovitch, chef du régiment de Préobrajensky, remerciant la musique de la garde de l'accueil sympathique fait à ses musiciens pendant leur séjour à Paris.

M. le colonel de Quincy a envoyé aussitôt un télégramme au grand-duc Constantin, le remerciant au nom des officiers de la légion de la garde républicaine du témoignage de sympathie qu'il avait donné à la musique du régiment.

Au général Saussier

Le gouvernement a l'intention de prendre l'initiative d'un hommage grandiose à l'adresse du général Saussier, le jour où il entrera dans le cadre de réserve.

Mouvement diplomatique

La *Politique coloniale* annonce que M. Pichon, ministre de France à Rio-de-Janeiro, quitterait prochainement son poste pour remplacer M. Gérard, ministre à Pékin.

Parmi les candidats en présence pour le poste de Rio, M. Blondel, secrétaire à Berne, qui a fait un long séjour au Brésil paraît devoir l'emporter.

Le Tzar à Paris

Le *Figaro* reproduit la dépêche suivante de Saint-Petersbourg : « Nous venons d'apprendre, à une source bien informée, que la visite des souverains russes à l'exposition de Paris, en 1900, est définitivement décidée. Le comité supérieur de la section russe, à l'Exposition de 1900, a déjà reçu l'ordre d'établir un projet de pavillon impérial qui serait édifié dans l'enceinte de l'Exposition et où les souverains russes pourraient s'arrêter dans leurs visites. »

Sifflements de reptiles

On télégraphie de Berlin : Le récit de l'*Intransigeant* sur l'affaire Dreyfus, récit mettant en cause la personne de l'empereur d'Allemagne, a eu le don d'exciter le chauvinisme de certains journaux berlinois, toujours prompts à s'enflammer.

Le *Tageblatt* dit que si on continue à

persister dans cette voie, il deviendra peut-être nécessaire d'envoyer du côté de la Seine une douche d'eau glacée ».

**Contre Samory**

On mande de Marseille au *Soleil* les nouvelles suivantes apportées par le courrier du Dahomey :

La lutte se poursuit contre Samory, qu'on a essayé de refouler entre les colonnes française et anglaise. Cette dernière aurait éprouvé un très sérieux échec à Kounrassi, sur la frontière des Achantis. Plusieurs officiers anglais auraient été tués. On espère que l'expédition française pourra prendre l'Alamy par derrière et en finir avec lui.

**Une bombe dans un théâtre**

On mande de Prague : On a trouvé pendant une représentation au théâtre National allemand, suspendue au bouton de la porte de sortie de ce théâtre, une bombe fabriquée à l'aide d'une boîte en fer blanc remplie de poudre et munie d'une mèche allumée qui a été éteinte.

Au dire des experts, la bombe aurait pu causer des dégâts importants. Des mesures très rigoureuses sont prises en vue de la surveillance à exercer dans les deux théâtres allemands de Prague.

**Arrestation**

On a arrêté au pré Saint-Gervais, un nommé C..., brigadier-chargé à l'hôtel des Postes, qui depuis plusieurs années avait détourné un nombre considérable de lettres chargées; le montant des détournements s'élevait à un très gros chiffre.

**Nouvel échec anglais dans l'Inde**

Le *Morning-Post* annonce que l'arrière-garde du général Kempster a été coupée par les Afridis, près de Sberkal. La troupe, ainsi séparée du gros, a dû camper toute la nuit. Elle a perdu un capitaine et quatre soldats tués. Elle a eu, en outre, quatorze blessés.

**Tirages financiers**

**Obligations de la ville de Paris, emprunt 1865**  
Le numéro 430.437 gagne 150.000 francs.  
Le numéro 496.195 gagne 50.000 francs.  
Les 4 numéros : 376.367 — 545.910 — 67.998 — 37.864, gagnent 10.000 fr. chacun.  
Les 5 numéros qui suivent gagnent 5.000 fr. : 93.043 — 516.431 — 77.163 — 525.084 — 284.884.  
Les 10 suivants gagnent 1.000 fr. : 145.573 — 12.471 — 515.661 — 548.710 — 303.663 — 442.987 — 517.994 — 344.931 — 364.993 — 488.748.  
Enfin, 1.877 autres sont sortis remboursables au pair.

**Obligations 5 0/0 du canal de Suez**

Le numéro 21.892 est remboursé par 150.000 francs.  
Le numéro 142.835 est remboursé par 25.000 fr.  
Le numéro 184.867 est remboursé 25.000 fr.  
Les deux suivants chacun par 5.000 fr. : 322.587 — 16.105.  
Les 20 suivants chacun par 2.000 fr. : 127.892 — 116.299 — 244.056 — 81.646 — 86.601 — 219.849 — 4.779 — 127.295 — 7.056

— 43.749 — 5.972 — 133.823 — 115.328 — 123.327 — 244.331 — 272.945 — 279.945 — 96.595 — 314.386 — 154.365.

Enfin 1.588 numéros sont remboursés au pair.

**Obligations et Bons à lot du canal de Panama**

Le numéro 984.587 gagne 500.000 fr.  
Le numéro 1.206.708 gagne 100.000 fr.  
Les deux numéros suivants : 1.547.115, 22.011 gagnent chacun 10.000 fr.  
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 1.341.416 — 412.451.  
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. : 459.532 — 506.755 — 166.373 — 873.144 — 103.154.  
50 numéros sont remboursés par 1.000 fr.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

A la séance de mardi, à la Chambre, M. Berteaux a parlé en faveur des employés de chemin de fer.

Voici comment nos députés ont voté sur cette question :

- M. Vival, pour.
- M. Munin-Bourdin, contre.
- M. Lachèze s'est abstenu.
- M. Rey, en congé.

**Concours général agricole à Paris**

Un concours général agricole aura lieu en 1898 à Paris, galerie des machines, du 7 au 15 mars. Il comprendra des animaux de boucherie des espèces bovine, ovine et porcine, des animaux reproducteurs des mêmes espèces, de volailles vivantes et de volailles mortes, des produits et semences.

Une exposition de machines et instruments agricoles sera annexée au présent concours. Il sera aussi annexé un concours spécial de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie.

**Monte de 1898**

Liste des étalons reconnus exempts de cornage et de fluxion périodique par la commission d'examen :

Arrondissement de Cahors. — Vaillant, à M. Auguste Conte, propriétaire à Varaire.  
Arrondissement de Figeac. — Pierrot, à M. Francis Lucuban, propriétaire à Issepts; Bibi, à M. Issanjou, propriétaire à Issepts; Martin, à M. Charles Lafon, propriétaire à Livernon; Papillon, à M. Duvint-Revillat, propriétaire à Lunan; Esquiras, à M. Jean Moulens, propriétaire à Molières.  
Arrondissement de Gourdon. — X..., à M. Jean Delol, propriétaire aux Quatre-Routes; Taup et Bayard, à M. Cayrol, propriétaire à Bétaille.

**Tabacs**

Par décision de M. le Directeur général, en date du 15 décembre courant :

M. Vieilhescazes, vérificateur de 3<sup>e</sup> classe est élevé à la 2<sup>e</sup> classe.

MM. Brugalières, Ducout et Alary, commis de 4<sup>e</sup> classe, sont élevés à la 3<sup>e</sup> classe.

MM. Verdou, Delpech, Dubernat et Thèrezol, commis de 5<sup>e</sup> classe sont élevés à la 4<sup>e</sup> classe.

MM. Savès et Clergue, commis de 6<sup>e</sup> classe sont élevés à la 5<sup>e</sup> classe.

**Congé**

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie, M. le Préfet a accordé aux institutrices et aux instituteurs du département, en raison du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'institution des cours d'adultes, un jour de congé en plus des congés réglementaires du jour de l'An.

**CAHORS**

**Ecole spéciale militaire**

Nous apprenons avec un vif plaisir qu'une bourse avec trousseau vient d'être accordée aux anciens élèves du lycée Gambetta, admis à St-Cyr, dont les noms suivent : Martin, Mazars, Costes.

**Syndicat agricole**

Les membres du Syndicat agricole du Lot se sont réunis samedi dernier, à l'hôtel de ville de Cahors, sous la présidence de M. Rey, député, président, assisté de MM. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat, vice-président; Bouyssou, trésorier, et Delpech, secrétaire. M. Delpech donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté. Il présente ensuite le rapport sur les opérations du Syndicat.

M. Bouyssou, trésorier, fait le rapport financier du Syndicat, duquel il résulte qu'il reste en caisse une somme de 2.291 fr. 20.

M. Rey prend ensuite la parole et explique aux membres de la Société que si une baisse s'est produite sur la vente des engrais chimiques en 1897, il n'y a pas à s'en inquiéter, car cette baisse provient de la vacance du poste de secrétaire général de la Société, par suite de la mort du regretté M. Laur et de la sécheresse, qui a retardé les semailles.

M. Rey donne aux membres du Syndicat des conseils sur la préparation des terres pour obtenir un rendement satisfaisant et sur les moyens à prendre pour combattre les maladies cryptogamiques. Sur la proposition de M. Rey, le Syndicat alloue une indemnité de 100 fr au conservateur de la Société agricole, comme secrétaire du Syndicat, et une indemnité de pareille somme au garçon de bureau.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau pour l'année 1898. Sont élus :

Président, M. Rey, député; vice-président, M. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat; trésorier, M. René Bouyssou, secrétaire général, M. Dupuy, de Moncléra.

Le Syndicat nomme une commission chargée, de concert avec le bureau, de veiller au choix et aux achats des engrais qui seront fournis aux membres du Syndicat; cette commission est composée de : MM. Pierre Edoux, propriétaire à Catus; Quercy, professeur départemental d'agriculture, et

Bousquet, propriétaire au Bosc, canton de Montcuq.

Le président offre la parole aux personnes qui auraient des communications à faire. M. Massabie, de Duravel, expose alors un moyen très avantageux de tirer parti des boutures d'hybrides qui sont généralement assez coûteuses.

Il prend une de ces boutures possédant trois ou quatre bourgeons, et il en détache deux sur une de trois et trois sur une de quatre pour les appliquer à sa greffe, en écusson, au moment de la sève; puis il plante ces boutures n'ayant qu'un bourgeon, et elles racinent admirablement sur les cicatrices produites par les bourgeons enlevés; en greffant ces bourgeons au mois d'avril, M. Massabie obtient avec ces boutons une quantité considérable de sarments.

M. Massabie met sous les yeux du Syndicat un plant ainsi obtenu, lequel présente un système de racines d'une très belle vigueur.

La séance est levée à cinq heures.

**Enregistrement**

Par décision de M. le Directeur général, en date du 15 décembre, M. Rabéjac, demeurant à Cahors, reconnu admissible à la suite du dernier concours, a été nommé surnuméraire à Cahors.

**Patronage de jeunes filles**

On nous prie de faire savoir aux familles qu'un Patronage de jeunes filles sera ouvert Dimanche prochain 19 Décembre de 1 heure 1/2 à 3 heures du soir, à l'Ecole des filles de la rue Fénélon et de 3 heures à 6 heures à l'Ecole Normale d'Institutrices.

On y recevra toutes les jeunes filles qui ont terminé leurs études, quelle que soit l'Ecole dont elles proviennent.

Pour les inscriptions, s'adresser à Mlle Reynes, Directrice de l'Ecole de la rue Fénélon ou à Mme Escande, Directrice de l'Ecole Normale.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

**Séance du 6 décembre**

Présidence de M. Greil, doyen d'âge.

M. Greil présente à la Société une monnaie d'or de l'empereur Anastase (probablement Anastase I<sup>er</sup> 491-518), trouvée à Pradines près Cahors, il y a quelques années.

M. Greil donne lecture d'une « transaction passée le 28 juin 1516, entre Messire François de Châtillon, seigneur doyen de Carennac et les habitants dudit lieu Carennac. » Le doyen consent à réduire à 3 sous tournois une redevance qui s'élevait jusque là à 5 sous et que chaque feu était tenu de payer pour une paire de bœufs, pour un mouton, une brebis et autres animaux petits et grands.

M. Daynard continue la lecture du travail de M. Barra intitulé : *De Capdenac à Roc-Amadour*. L'auteur décrit les gorges de l'Alzou, le Saut de la Pucelle, le puits de Pradines, Miers et sa source minérale célébrée par Coppée et enfin Roc-Amadour avec les

**BEN BACHIR**  
**AU MAROC**<sup>(1)</sup>

**SCÈNES DE LA FRONTIÈRE**

PAR ACHILLE LÉGER

XXIII

**A LA CAVERNE**

Il fallait se hâter s'il voulait encore en retirer quelque objet; il courait grand risque de ne plus rien avoir à emporter puisque quelqu'un connaissait le secret de la grotte. Il fit donc un second voyage et chargea encore ses deux mules de tout ce qu'elles pouvaient porter.

Comme il restait encore assez de marchandises de toute nature pour plusieurs autres chargements, il entreprit un troisième voyage, bien décidé cette fois à abandonner le reste au voleur inconnu.

Entré dans la caverne, il en sortit bientôt pour commencer le chargement de l'une des deux mules. Mais quels ne furent pas sa stupeur et sa colère quand il s'aperçut que les trois animaux avaient disparu. Il prêta

l'oreille et entendit au sommet de la cote comme le galop de trois chevaux. Evidemment, un individu quelconque l'avait encore suivi et avait profité de sa courte disparition dans la grotte pour sauter sur le cheval et entraîner à sa suite les deux autres montures.

Il courut d'une haleine, le fusil au poing, jusqu'à l'emplacement autrefois occupé par les tentes de Mahmoud Ould Sadock, mais ne put rien apercevoir. Le voleur et les trois bêtes avaient sur lui trop d'avance pour qu'il espérât pouvoir les rattraper. Puis une idée subite lui vint et éclaira sa colère.

— « Par Allah! s'écria-t-il, il ne me volera plus. »

Il descendit rapidement le sentier, pénétra dans la grotte, accumula un monceau de caisses brisées, plaça au sommet plusieurs barils de poudre encore bonne, fit communiquer par des étoffes légères ce foyer avec l'ouverture de la grotte, mit le feu à la mèche qu'il venait de fabriquer et se sauva rapidement en remontant le sentier. Arrivé à environ trois cents pas il se mit à couvert sous un rocher qui surplombait la voie étroite.

A peine s'y était-il blotti, qu'une formidable détonation, bientôt suivie d'une autre, retentit sur la cote, fit trembler la montagne jusque dans ses fondements, souleva les flots à une prodigieuse hauteur et couvrit les alentours d'une épaisse fumée noirâtre. Des pierres de la grosseur de la tête avaient été projetées à une grande distance; quelques-unes étaient tombées sur le rocher qui lui servait d'abri.

Après un quart d'heure d'attente, aucun bruit ne se faisant plus entendre, il descendit à la caverne, certain que tout danger avait disparu.

L'emplacement que la grotte avait occupé ne formait plus qu'un amas de rochers en désordre, n'irisés par la poudre et n'offrait aux regards que le triste spectacle d'un indescriptible chaos.

— « Où Allah! dit-il, Abdel Kader ben Allal, tu ne me voleras plus. Mon cheval, mon bon, mon vaillant coursier, aucun autre cavalier ne te soignera ni ne t'aimera autant que je t'ai soigné et aimé. »

Forcé de se rendre à pied au douar qu'il avait autrefois habité, il y passa la nuit chez le chef de cet amas de tentes, lui emprunta un cheval et se fit accompagner à Oudchda, où il arriva sain et sauf deux nuits après les événements que nous venons de raconter.

XXIV

**ABDEL KADER BEN ALLAL**

L'aisance dont jouissait Mohammed Ben Bachir le rendait à peu près insensible aux pertes que le voleur lui avait fait éprouver. Sa propriété lui fournissait de quoi vivre plus que largement et il possédait en outre une somme importante en pièces d'or et d'argent, précieuse épave du navire américain. Son commerce de moutons et le trafic des laines lui rapportait encore d'assez beaux bénéfices.

Mais remplacerait-il jamais l'excellent cheval qu'il avait perdu, noble bête aux jarrets de gazelle, obéissant au moindre souffle et au

signe le plus imperceptible de son maître, passant par les sentiers les plus étroits et les plus abrupts, ne redoutant ni ennemis ni dangers?

En attendant que ses poulinières eussent mis bas, et qu'il eût pu dresser à sa façon un de leurs produits, ce qui demanderait près de quatre ans, il lui fallait absolument une autre monture. Il se rendit donc au marché d'Oudchda qu'il ne manquait d'ailleurs jamais pour son commerce, et examina en connaisseur tous les chevaux mis en vente. N'en ayant trouvé aucun à sa convenance, il prit des informations et ne tarda pas à savoir qu'un indigène des plus influents dans le pays, mais un peu dans la gêne pour le moment, possédait un des meilleurs coursiers de la contrée. Il habitait à environ dix lieues de la ville dans la direction du sud.

Il se rendit aussitôt au douar qu'on lui avait indiqué et demanda à parler au propriétaire du cheval qui le fit entrer immédiatement et le pria de s'asseoir sous sa tente.

Après les saluts d'usage, un nègre leur apporta du café et du tabac à fumer.

— « Où Allah! sidi, à quelle cause dois-je l'honneur de ta visite? »

— « Où Allah! on m'a dit que tu possédais un cheval dont tu désires te débarrasser. »

— « Atack, Allah, par Allah! c'est la vérité! mais c'est un coursier jeune encore, solide et rapide. C'est avec la plus grande peine que je consentirai à m'en séparer. »

— « Et quel prix en veux-tu? »

(A suivre).

(1) Traduction et reproduction réservées.

merveilles que la nature, l'art et la religion y ont accumulées.  
La séance est levée à 10 heures.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**  
PROGRAMME DES 16 ET 19 DÉCEMBRE 1897  
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

L'artilleur (allegro), Leroux.  
La Sirène (ouverture), Auber.  
España (valse), Chabrier.  
Robert le Diable (fantaisie), Meyerbeer.  
Souvenir de Serquigny (maz.), Sellenick.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 14 au 16 décembre 1897

**Naissances**

Delpach, Marie-Louise, rue Brives, 28.  
Figuier, Joseph-Emilien-Guillaume, rue Rousseau.

**Arrondissement de Cahors**

**SAINT-CIRQ-LAPIOPIE.** — On nous écrit : M. Bach, récemment élu conseiller municipal de la commune de St-Cirq, est décédé. Ce décès réduit à 6 le nombre de conseillers de la commune, la section de Tour-de-Faure, comme on le sait, n'ayant pas voulu, malgré de nombreuses convocations, nommer les conseillers municipaux auxquels elle a droit.

De nouvelles élections sont donc nécessaires, le conseil se trouvant réduit aux 3/4 de ses membres.

Néanmoins, bien que le Conseil ne soit pas en nombre pour délibérer, il paraît qu'on délibère ici et même que les délibérations seraient valables.

(Nous n'insérons toute cette dernière partie qu'avec une complète réserve).

**MECHMONT.** — M. Amadiu Léonce a été élu adjoint par 5 voix contre 5 bulletins. Le nombre des conseillers municipaux est de 10. C'est le déplacement demandé de l'instituteur qui a divisé le conseil en deux fractions égales.

**Arrondissement de Figeac**

**SAINT-CÉRÉ.** — Elections municipales. — Voici le résultat détaillé des élections municipales, dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro :

Votants..... 869  
Suffrages exprimés... 863  
Majorité..... 432

Corn Guillaume, vétérinaire.....	612
Depeyrot Louis, propriétaire.....	606
Murat Louis, brasseur.....	605
Vayrac Isidore, propriétaire.....	595
Castagné Cyprien, propriétaire.....	594
Delaurié Toussaint, propriétaire.....	593
Lamothe Henri, négociant.....	589
Doucet Guillaume, capitaine retraité.....	588
BlancNadal, entrepreneur.....	588
St-Chamand Antoine, mécanicien.....	586
Faure Isidore, aubergiste.....	584
Marquet Louis, limonadier.....	584
Magot Raymond, capitaine retraité.....	583
Frégeac Philippe, maréchal-ferrant.....	582
Estival Pierre, charpentier.....	580
Bayle Jean, propriétaire.....	579
Rougéry Joseph, négociant.....	576
Poujade Firmin, banquier.....	567
Hérel Jacques, boucher.....	567
Quercy Armand, limonadier.....	558
Vernéjoul Louis, propriétaire.....	551
Castagné P., D <sup>r</sup> de l'Indépendant du Lot.....	543
Filliol Paul, négociant.....	542
Lherm Guillaume, propriétaire.....	297
Rouzet Alain, limonadier.....	289
Bru Alexis, filateur.....	270
Baudel Jean, libraire.....	265
Canet Jean-Louis, propriétaire.....	265
Vernéjoul Valentin, propriétaire.....	261
Mazet Clément, propriétaire.....	256
Jammes Jean-Pierre, propriétaire.....	255
Bagnères Joseph, horloger.....	254
De Maynard Joseph, propriétaire.....	254
Souhhol Jean-Pierre, propriétaire.....	252
Villardard Antoine, ex-percepteur.....	251
Faure Amédée, marchand de vin.....	250
Gaillard François, retraité.....	248
Lasfargues Pierre, propriétaire.....	247
Cancé Armand, négociant.....	246
Virolle Pierre, propriétaire.....	246
Molinié Antoine, négociant.....	241
Bourseul Charles, ancien D <sup>r</sup> des postes.....	240
Souilhac Gérard, propriétaire.....	239
Gorsés Jules, entrepreneur.....	238
Gineste Raymond, charpentier.....	237
Blaillard Guillaume, ex-instituteur.....	235

On nous écrit :

Quand les électeurs républicains ont appris le résultat du scrutin de dimanche dernier, ils ont dignement fêté leur succès, ils ont montré à leurs adversaires les vifs sentiments de joie qu'ils éprouvaient en se

sentant débarrassés à jamais de « tous les petits despotes. »

Au milieu d'une foule immense et rayonnante de bonheur on a planté un mai devant la statue Canrobert. La fanfare a joué la *Marseillaise* que le public ému a écoutée avec recueillement.

Puis, élus en tête, les républicains du canton ont fait le tour de la ville aux cris de « Vive la République, vive notre député. »

Ce juste enthousiasme d'une population sincèrement républicaine, prouve bien aux réactionnaires, et en particulier au correspondant de la *Petite Gironde*, que les habitants de St-Céré prennent pour un succès éclatant le résultat de l'élection dernière.

Les électeurs de St-Céré ont montré la route à suivre ; nous espérons bien que les habitants de Gourdon et de Cahors ne failliront pas non plus à leur devoir ; ils ne démentiront pas, par une défaillance, leur long passé de bons républicains.

Nous adressons aux électeurs de St-Céré nos fraternelles félicitations. Voir en tête du journal nos commentaires sur ces élections.

**FIGEAC — Réunion.** — Les jeunes gens de la classe 1897 se réuniront aujourd'hui à huit heures du soir dans une salle du café des Voyageurs, tenu par M. Coste. Objet de la réunion : Mesures préparatoires à prendre en vue du tirage au sort.

**AYNAC. — Mines d'or.** — On annonce, dit un de nos confrères, que l'importance des gisements aurifères d'Aynac augmente tous les jours.

Un nouveau puits a été creusé chez M. Farguette, à Pramarty.

Un filon de galène, riche et abondant, de 30 centimètres de largeur, a été trouvé à dix mètres de profondeur.

On peut voir à l'entrée de la galerie des blocs de 50 kilos composés de baryte micacée, additionnée d'une composition de galène et de minerai aurifère qui brillent avec éclat.

Il est aussi question de construire une voie ferrée pour le transport du minerai.

**BRETENOUX. — Conférence.** — Samedi 18 décembre, à 8 heures du soir, M. Pezet, professeur d'agriculture, fera une conférence agricole dans la salle de la mairie.

Objet de la séance : Reconstitution des vignobles.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Tribunal correctionnel.** — Audience du 13 décembre. — La fille Eugénie Course, servante à Frayssinet, qui a jeté le contenu d'une fiole de vitriol à la figure du nommé Calmon, ancien domestique au même lieu, est condamnée à un mois de prison et aux dépens, avec bénéfice de la loi Bérenger.

— Marie Fénélon, née à Cahors, demeurant à Caniac, est inculpée d'avoir violenté son enfant, âgé de 6 ans, ce qui lui vaut vingt-quatre heures de prison et les dépens avec application de la loi Bérenger.

— Louis Bermont, âgé de 50 ans, né à Cahors, demeurant actuellement à Lavaysse, est condamné à 300 fr. d'amende et aux dépens pour colportage d'allumettes de contrebande.

— Despagès, cultivateur à Creysse, qui a été pris avec 3 kilos 500 grammes de tabac de contrebande, est condamné à 500 fr. d'amende et aux dépens pour ce délit.

— Louis Ponchel, âgé de 15 ans, né à Branceilles (Corrèze), domestique chez M. Vergnes, au Puy-d'Issolus, commune de Vayrac, est condamné à 50 fr. d'amende avec bénéfice de la loi Bérenger, pour escroquerie d'un costume complet au préjudice de M. Bouryeiz, marchand drapier à Martel, le 4 décembre dernier.

— Le nommé Desforges, originaire du Finistère, est prévenu de vagabondage et de bris d'un carreau au préjudice de M. Condomine, cafetier à Payrac.

Reconnu coupable, Desforges est condamné à vingt jours de prison et aux dépens.

Cet individu avait déjà à son actif sept condamnations antérieures à la prison.

— Jean-Baptiste Pradelle et Auguste Pradié, cultivateurs à Labastide-Murat, sont condamnés à 16 fr. d'amende chacun pour avoir tendu des pièges pour prendre des grives.

— Trois autres chasseurs sont condamnés à des amendes variant de 20 à 30 fr. pour délit de chasse sans permis.

**LABASTIDE-MURAT.** — La foire d'octobre de décembre à Labastide Murat a été très belle. Les divers foirails bien garnis.

Les bestiaux se vendaient difficilement aux cours des foires précédentes.

Le grain se vendait bien.

La volaille 0,50 la livre.

Les foies gras 2,25 la livre.

Un lièvre de 4 à 5 fr. Un perdreau 2 fr.

Les œufs 0,95 la douzaine.

Les marchands étalagistes étaient si nombreux, qu'ils n'ont pas pu faire de bonnes recettes.

**BULLETIN FINANCIER**

La réponse des primes sur les valeurs se liquidant au 15, s'est effectuée au milieu du plus grand calme. Nous retrouvons les cours sans changement notable.

Notre 3 0/0 à 103,87 n'a pas varié, le 3 1/2 0/0 à 106,80 et l'amortissable à 102,45 ont varié de 2 c. 1/2 dans l'un et l'autre sens.

Parmi nos Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais à 792 et le Crédit Foncier à 655 ont seuls été cotés à terme.

Le Suez cote 3273.

L'Italien à 96,30 a baissé de 20 c. ; l'Extérieure recule à 60 15/16 ; le Turc est à 21,97 ; la Banque Ottomane à 566. Le Portugais à 20 11/16 et le Russe 3 0/0 1891 à 94,50 sont sans changement.

Les Chemins finissent : le Lyon à 1834 et le Nord à 2068.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la *Société Continentale d'automobile*, tenue le 11 courant a voté l'augmentation du capital social de 1 million à 2,500,000 francs.

Cette augmentation sera réalisée par la création de 15,000 actions nouvelles de 100 fr. réservées exclusivement, au pair, aux actionnaires anciens à raison de 1 action 1/2 nouvelle pour une ancienne.

Toutes les actions anciennes de capital, ont droit à une soulte de 10 fr. en espèces.

Pour souscrire et toucher cette soulte, les actionnaires doivent s'adresser à la Banque des Français à Paris, 8, rue Saint-Augustin et dans les départements dans ses succursales, agences et correspondants du 13 au 30 décembre courant.

**ANNUAIRE OFFICIEL**

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'*Annuaire officiel* du département du Lot va paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet *Annuaire officiel* qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « *Les Fêtes républicaines dans le département du Lot pendant la période révolutionnaire* » par M. L. Combarieu, archiviste.

M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

Ces quelques pages d'histoire locale constituent un document historique dont on ne saurait nier l'importance.

Après les avoir lues, nous savons comment nos ancêtres quercynois ont accueilli ces deux grandes nouvelles : la chute de la royauté, la fondation de la République ; nous connaissons les sentiments de joie qui animaient leurs cœurs, quand par leurs fêtes populaires, ils glorifiaient la Patrie, la Liberté et la Justice.

Nous sommes certains qu'en « localisant ainsi l'histoire », on arrivera à mieux connaître cette grande période révolutionnaire, aujourd'hui encore mystérieuse et légendaire.

M. Combarieu aura contribué à cette noble tâche.

On peut dès aujourd'hui souscrire à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Prix de l'exemplaire : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 25.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**AVIS DE LA COMPAGNIE**

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

La Compagnie prévient le public qu'à l'occasion de la foire qui aura lieu à Montauban le lundi 27 décembre 1897, elle mettra en marche, à cette date, un train spécial entre Montauban et Cahors, afin de permettre aux voyageurs de rentrer chez eux, à une heure convenable.

Ce train qui s'arrêtera à toutes les stations, aura la marche ci-après :

Stations.	Heures d'arrivée.
Montauban (V.-Bon). départ.	7,32 soir.
Fonneuve.....	7,42 —
Albias.....	7,51 —
Réalville.....	7,59 —
Caussade.....	8,9 —
Borredon.....	8,20 —
Montpezat.....	8,36 —
Lalbenque.....	8,48 —
Cieurac.....	8,59 —
Sept-Ponts.....	9,11 —
Cahors..... arrivée.	9,20 —

**Bibliographie**

**La Revue de France**

Après le succès prévu de son curieux numéro spécial de Novembre, exclusivement composé d'œuvres de femmes la *Revue de France* vient de publier un fascicule véritablement intéressant au point de vue littéraire et artistique.

Au milieu des nombreux textes très variés qui le composent, nous citerons : *Le prieuré*, une jolie nouvelle d'Anatole France de l'Académie française ; *Amour de poète*, (fragment d'un drame inédit) par Charles Grandmougin, le récit accompagné de croquis et de photographies, d'une visite au champ de bataille de Sedan, par Jules Mazé, la fin des *Dessous de Londres*, par Henri Viart, deux sonnets : *Novembre* par François Casale et *Décembre* par Emile Magne, délicieusement illustrés ; un joli conte d'André Lichtenberger. *Offrandes patriotiques* ; des études littéraires critiques et poésies par Emile Blémont, Jules Trollet, Henri Rainaldy, Paul Maryllis, René Gonnard, Paul Peltier, Pierre Drazal, etc...

Cette jolie publication qui a pris définitivement place parmi les principales revues françaises, est en vente dans les grandes librairies et les bibliothèques des gares. Un spécimen est envoyé contre 0,60 c. adressés 55, Avenue de la Bourdonnais, Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES (61<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 décembre 1897 :

Un passage difficile, par S. Blandy. — Le Noël du père Hermann, par Miranda. — Notes de musique, par Frank-Archet. — Les pirates de Venise, par L. de Caters. — Causerie, par Eug. Muller. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — En Indo-Chine, par la comtesse de Villedon. — Décembre, par Al. Muenier. — Théâtres : Le repas du lion, par Saint-André. — Le dernier épi, par Ant. Roule. — Mosaïque. — Illustrations par Huisken, Ed. Zier, Em. Bayard, M. de Lambert, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 3. — 16 Décembre 1897.

L'enfant prodigue (L. Morin). — Jean Tapin (Capitaine Danrit). — Les livres d'étrennes (X...). — La reine s'ennuie. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Louis Morin, P. de Sémant, Job, Adrien Marie, Ed. Zier, G. L. Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 72	103 87
3 0/0 amortissable.....	102 20	102 45
3 1/2 0/0 1894.....	106 70	106 80
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 —	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 45	—
Egypte unifiée 500 fr.....	—	—
— Daïra-Sanieh (20 f r <sup>18</sup> ).....	104 25	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 —	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 95	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 95	—
— 4 0/0 1880.....	102 55	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.....	103 —	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 30	—
Turc, série D.....	21 90	22 —
Ottomanes priorité (500 f).....	453 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496 —	—
Banque de France.....	3775 —	3780 —
Banque Paris et Pays Bas.....	881 —	883 —
Comptoir national d'escompte.....	586 —	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	657 —	656 —
Crédit ind. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	792 —	792 —
Société de Crédit mobilier.....	52 —	—
Société générale.....	530 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	475 —
— (t. rouges).....	470 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	476 25
Est, 3 0/0.....	477 —
— nouvelles, 3 0/0.....	482 50
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	480 —
Nord, 3 0/0.....	486 50
— nouvelles, 3 0/0.....	493 —
Orléans, 3 0/0.....	484 50
— 1884, 3 0/0.....	482 —
Ouest, 3 0/0.....	484 —
— nouvelles, 3 0/0.....	482 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476 —
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	574 —
— 1869, 3 0/0.....	433 —
— 1871, 3 0/0.....	420 75
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 —
— 1875, 4 0/0.....	579 —
— 1876, 4 0/0.....	579 —
— 1880, 3 0/0.....	406 50
— 1883, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	393 50
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 25
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	400 75

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ  
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.  
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Berniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE  
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

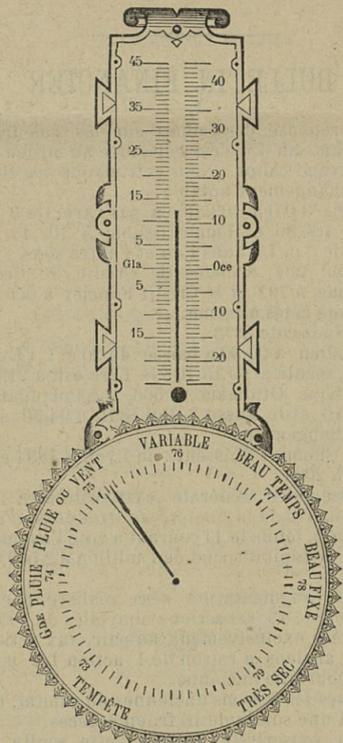
Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repos

satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

PRIME MUSICALE GRATUITE

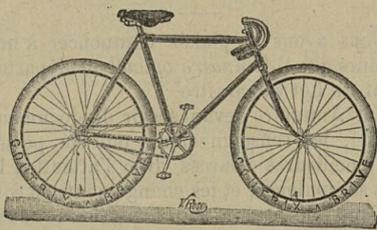
lecteurs du Journal du LOT, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 0.  
Id. maxima de la veille : 14.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »  
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par  
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors  
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :  
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.  
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M <sup>me</sup> JEAN ESCLAVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENARD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M <sup>me</sup> GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 <sup>e</sup> de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N° 15. Gaston Bergerat	N° 18. Madame Jean Haudouire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquès Étudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10<sup>e</sup> ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,  
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).